



ENJEUX DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE POUR LA COOPÉRATION DOUANIÈRE

Djenane el Mithak, le 26 avril 2011

**Présenté par M. Kaddour BENTAHAR, Directeur
de la Législation, de la Réglementation et des
Echanges Commerciaux**

Direction Générale des Douanes

PLAN DE L'INTERVENTION:

- Introduction

I. L'intégration régionale: une réalité à construire

1. Cohérence des systèmes économiques

1.1. Les données économiques

1.2. Points de convergences: complémentarité ou concurrence

2. Les leviers de l'intégration

2.1. les accords d'association (UE), OMC

2.2. les efforts d'intégration par les instruments juridiques



PLAN DE L'INTERVENTION:

II. La coopération douanière: instrument privilégié de l'intégration régionale

1. Le cadre institutionnel
2. Les conventions douanières internationales: cohérence technique
3. Les conventions douanières maghrébines



INTRODUCTION:

L' *intégration régionale* est un processus multidimensionnel qui conduit à des interdépendances entre des espaces économiques nationaux conduisant à des convergences économiques (*intégration des marchés et coopération institutionnelle*).

L'*intégration régionale*, dans son sens le plus fort, est un processus qui a pour objectif de créer une zone de **prospérité économique**.



INTRODUCTION:

La coopération douanière constitue indubitablement un des instruments de la mise en œuvre de l'intégration régionale du fait du positionnement stratégique des administrations des douanes aux frontières.



I. L'INTÉGRATION RÉGIONALE: UNE RÉALITÉ À CONSTRUIRE

1. Cohérence des systèmes économiques

1.1. Les données économiques

1.2. Points de convergences: complémentarité ou concurrence

2. Les leviers de l'intégration

2.1. les accords d'association (UE), OMC

2.2. les efforts d'intégration par les instruments juridiques



1. COHÉRENCE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

La cohérence des systèmes économiques à une échelle régionale est un facteur favorisant l'intégration (Rationalité économique dans la prise de décision).

Cette démarche présente comme avantages:

- Les Avantages comparatifs.
- La Mobilité régionale des facteurs.
- La Réduction des coûts de production.
- L'Élargissement du marché.
- Une Économie d'échelle.



1. COHÉRENCE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

1.1. Les données économiques

Malgré l'opportunité commerciale que présente le marché maghrébin, la réalité démontre une **faiblesse** des échanges intra-maghrébins qui restent en deçà des efforts consentis (moins de 3%).



1. COHÉRENCE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

1.2. Points de convergences: complémentarité ou concurrence

L'intégration régionale maghrébine comptabilise à son actif un nombre important de points forts pour une complémentarité économique (proximité géographique, liens historiques, références socio-culturelles...) que même la concurrence lui est bénéfique comme exigence en qualité.



1. COHÉRENCE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

1.2. Points de convergences: complémentarité ou concurrence

- L'augmentation des échanges permet la spécialisation et la localisation de la production de la manière la plus performante
- L'augmentation de la taille des marchés permet la réalisation d'économies d'échelle.
- L'intensification de la concurrence (baisse des prix et incitation à l'innovation)
- La création d'un environnement économique favorable aux affaires



2. LES LEVIERS DE L'INTÉGRATION

L'accomplissement du processus de l'intégration repose sur des leviers importants dont disposent les pays de l'union et qui peuvent concourir directement à sa concrétisation.



2. LES LEVIERS DE L'INTÉGRATION

2.1. les accords d'association (UE), OMC

L'accord d'association avec l'Union Européenne est par définition un accord dont l'objectif est l'instauration progressive d'une zone de Libre Echange.

Les trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) ont conclu unilatéralement cet accord avec l'UE dont la portée est presque similaire, cela peut constituer un point positif pour l'intégration

De même, l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) contribue à cet objectif.



2. LES LEVIERS DE L'INTÉGRATION

2.2. les efforts d'intégration par les instruments juridiques

L'Intégration Economique Régionale se traduit sur le plan juridique par la conclusion d'accords commerciaux sur une base géographique, visant à libéraliser les échanges entre les pays signataires.

pour la région du Maghreb, le cadre général de référence est le traité de l'UMA et les dispositifs législatifs et réglementaires sous-jacents.



II. LA COOPÉRATION DOUANIÈRE: INSTRUMENT PRIVILÉGIÉ DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

1. Le cadre institutionnel
2. Les conventions douanières internationales:
cohérence technique
3. Les conventions douanières maghrébines



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le processus de l'intégration régionale maghrébine adopte un schéma théorique classique qui se caractérise par les étapes suivantes:



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

- **Zone de libre échange:**

Accord supprimant les barrières douanières entre les pays concernés.

- **Union douanière**

C'est une zone de libre échange assortie d'un tarif douanier extérieur commun.



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

○ **Marché commun**

il s'agit d'une Union douanière avec libre circulation des facteurs de production (capital et travail)

○ **Union économique**

la conduite d'une politique économique commune visant à renforcer le potentiel compétitif commun mais aussi à compenser les principales inégalités régionales.



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Au plan douanier, le cadre institutionnel prévu est constitué principalement par le **Conseil de Coopération Douanière maghrébin.**



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Aussi, le Conseil Maghrébin des Directeurs Généraux des Douanes a institué des comités techniques pour se pencher sur des questions précises, à savoir:



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Groupe de travail chargé de l'Harmonisation des lois, législations, régimes et procédures douanières:

Un intérêt particulier est accordé à l'harmonisation des lois, législations, régimes et procédures douanières, constituent le fondement pour asseoir une zone de libre échange.



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Groupe de travail chargé de l'Harmonisation des lois, législations, régimes et procédures douanières:

Les axes de ses travaux:

- Les règles d'origine
- Le processus de démantèlement tarifaire
- La gestion des conflits



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Groupe de travail chargé du tarif intégré maghrébin:

Ce groupe est chargé de l'élaboration d'une nomenclature tarifaire maghrébine commune.

Une première analyse a permis de valider les parties qui ne posent pas de problématiques en perspective d'une réunion prenant en charges les divergences tarifaires.



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Coopération en matière de lutte contre la fraude et la contrebande:

Une stratégie « business-plan » de lutte contre les phénomènes transfrontaliers de contrebande et de marchés informels a été mise en place pour contrecarrer leur incessante expansion.



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Coopération en matière de lutte contre la fraude et la contrebande:

A cet effet, l'impératif d'échange d'information et l'installation d'un système de veille en matière de renseignements a été préconisée.



1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Coopération en matière de Formation:

Compte tenu de l'importance de l'élément humain dans la mise en œuvre des stratégies maghrébines, un dispositif de formation est prévu en consolidation de la coopération.



2. LES CONVENTIONS DOUANIÈRES INTERNATIONALES: COHÉRENCE TECHNIQUE

L'adhésion des pays du Maghreb aux conventions d'harmonisation et de standardisation technique sous l'égide de l'Organisation Mondiale des Douane (**OMD**), constitue un socle pour une intégration régionale sans entraves techniques.



2. LES CONVENTIONS DOUANIÈRES INTERNATIONALES: COHÉRENCE TECHNIQUE

A citer:

- La convention de Kyoto
- La convention d'Istanbul
- La nomenclature du Système Harmonisé S.H
- L'assistance administrative mutuelle
- ...etc



3. LES CONVENTIONS DOUANIÈRES MAGHRÉBINES

la coopération douanière maghrébine bénéficie d'un dispositif conventionnel riche en accords (multilatéraux et bilatéraux) qui gagnerait certainement à être redynamisé.



3. LES CONVENTIONS DOUANIÈRES MAGHRÉBINES

Les conventions de l'UMA intéressant la Douane:

- La convention d'assistance mutuelle administrative en vue de rechercher et de réprimer les fraudes douanières (1994).
- la Convention commerciale et tarifaire (1991)
- la Convention portant sur l'échange des produits agricoles, (1990).
- la Convention relative aux transports et au transit, (1990).



3. LES CONVENTIONS DOUANIÈRES MAGHRÉBINES

Accords bilatéraux:

Il s'agit des Conventions d'assistance mutuelle administrative conclues par l'Algérie avec les autres pays maghrébins en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières.

A savoir:

- TUNISIE signée à Tunis le 09/01/1981
- LIBYE signée à Tripoli le 03/04/1989
- MAURITANIE signée à Nouakchott le 14/02/1991
- MAROC signée à Casablanca le 24/04/1991



3. LES CONVENTIONS DOUANIÈRES MAGHRÉBINES

COMITES BILATERAUX DE COOPERATION DOUANIÈRE:

Ces comités sont institués sous l'égide des commissions mixtes bilatérales.

Ils ont pour objectif la prise en charge par les administrations des questions douanières, ils se réunissent généralement une fois par an.



3. LES CONVENTIONS DOUANIÈRES MAGHRÉBINES

BUREAUX DE DOUANE FRONTALIERS JUXTAPOSES

L'objectif est de faciliter la circulation des personnes et des biens.

Tunisie :

- Oum Teboul/Meloula: ouverture juin 2008
- Taleb Larbi/Hazoua : projet en cours

Libye:

- Projet Deb-Deb/Ghadamés: projet en cours à l'image du poste frontalier tuniso-libyen Ras Jdir.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

